# Ville de Longuenesse

### ALSH Pasteur/Salamandre Année scolaire 2021/2022



Renseignement de l'enfant :
Garderie : ⊆du matin de 7 h30 à 9 h  → du soir de 17 h à 18 h15:
Cantine: _ oui _ non
Concernant les repas, votre enfant suit-il un régime alimentaire spécifique ?
non oui : préciser
Votre enfant arrive directement à l'accueil Pasteur _ à l'accueil Salamandre _
A la sortie, votre enfant peut repartir seul : UOUI UNON
Si Oui compléter le paragraphe ci-dessous :
Je soussigné(e) Monsieur, Madame
Date et signature
ou peut être confié à
Madame, Monsieur
adresseCode Postal, ville
tél joindre une copie de la carte d'identité
Madame, Monsieur adresse
Code Postal, ville

joindre une copie de la carte d'identité



# **ALSH ETE**



Nom Prénom de l'enfant :
Garderie: ☐ du matin de 7 h45 à 9 h ☑ ☐ du soir de 17 h à 18 h15☑
Concernant les repas, votre enfant suit-il un régime alimentaire spécifique ?
non oui : Sans porc Végétarien
Votre enfant arrive directement ☐ à l'accueil Pasteur (moins de 6 ans)☐ ☐ à l'accueil élémentaire (plus de 6 ans) : ☐
Prend le bus :  Cocher le lieu de ramassage choisi
☐ Maillebois (Centre Social) ☐ École Verlaine: ☐ École Blériot: ☐ Av. République ☐ Rue D. Cordonnier (arrêt bus)
A la sortie, votre enfant peut repartir seul : OUI NON
Si Oui compléter le paragraphe ci-dessous :
Je soussigné(e) Monsieur, Madame représentants légaux de l'enfant (nom prénom) autorisons notre enfant à repartir seul de l'accueil Date et signature :
ou peut être confié à Madame, Monsieur
adresse
Code Postal, villetél
joindre une copie de la carte d'identité
Madame, Monsieur
Code Postal, villetél
joindre une copie de la carte d'identité

## <u>Dates des inscriptions</u> <u>ALSH Salamandre et Pasteur</u>

### Pour les mercredis:

Permanences du lundi 22 août au jeudi 25 août de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 (Inscriptions au Service Jeunesse de la mairie)

Puis chaque mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur chaque site (Accueils Salamandre et Pasteur).

(inscription une semaine à l'avance)

### Pour les vacances scolaires :

Toussaint: Lés mercredis 21 et 28 septembre, les mercredis 5 et 12 octobre 2022 De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

<u>Noël</u>: Les mercredis 16, 23 et 29 novembre, le mercredi 7 décembre 2022 De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

<u>Hiver</u>: Les mercredis 11, 18 et 25 janvier 2023 et le mercredi 1 février 2023 De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Printemps: Les mercredis 15, 22, 29 mars et le mercredi 5 avril 2023 De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00